



Contacts et numéros utiles

Ameli.fr

Le site officiel de l'Assurance Maladie, qui offre des informations fiables sur vos droits, vos démarches, la prévention et l'accès aux soins.



PMI

☎ : 01 60 91 98 52

La Protection Maternelle et Infantile accompagne les femmes enceintes, les jeunes parents et les enfants jusqu'à 6 ans pour leur santé, leur suivi et leur bien-être.

SOS Femmes enceintes

☎ : 09 62 69 22 04

Un service d'écoute et de soutien pour les femmes enceintes en difficulté, proposant aide, orientation et accompagnement.

Maison des femmes Olympe

☎ : 01 64 54 32 87

Un lieu d'accueil sécurisé qui propose soins, écoute et accompagnement aux femmes victimes de violences ou en situation de vulnérabilité.

Aide avortement

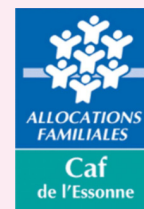
☎ : 0 800 08 11 11

Un numéro national d'information et d'accompagnement sur l'IVG, offrant écoute, conseils et orientation vers les professionnels.

Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité

☎ : 09 79 72 55 44

Un réseau de professionnels qui coordonne le suivi des femmes enceintes et des nouveaux-nés pour garantir une prise en charge adaptée de qualité.



Essonne



**JE SUIS ENCEINTE.
JE ME POSE DES QUESTIONS.
À QUI EN PARLER ?**



Vous n'êtes pas seule. Des professionnels peuvent vous accompagner. Vous avez le droit d'être informée, accompagnée et respectée dans vos choix.

Vous souhaitez poursuivre votre grossesse

Qui voir ?

Une sage-femme, un médecin généraliste ou un gynécologue pour débiter le suivi mensuel.

Quand ?

Au plus tôt, dès la découverte de votre grossesse.

Où ?

En ville, en Protection Maternelle et Infantile (PMI), à l'hôpital.

Quel coût ?

Le suivi de votre grossesse est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.



Pourquoi choisir une sage-femme référente ?

Elle sera votre interlocutrice privilégiée pour le suivi de la grossesse.



Qu'est-ce que l'entretien pré-natal précoce (EPP) ?

Cet entretien obligatoire, en couple ou individuel, avec une sage-femme ou un médecin, permet d'aborder vos besoins, questions, émotions et soutiens possibles.

Vous ne souhaitez pas poursuivre votre grossesse

Où s'adresser ?

Dans les centres d'orthogénie, les centres de santé sexuelle ou en ville (une sage-femme, un médecin ou un gynécologue). Vous trouverez les adresses les plus proches de votre domicile sur les sites officiels.



Jusqu'à quand ?

L'interruption volontaire de grossesse (IVG) est possible jusqu'à la 14^{ème} semaine de grossesse (16^{ème} semaine depuis les dernières règles).

Comment ?

L'IVG médicamenteuse peut être réalisée jusqu'à 9 semaines depuis les dernières règles. L'IVG instrumentale est pratiquée à l'hôpital ou en clinique. Un entretien d'information est proposé à toutes les femmes, et obligatoire pour les mineures.

 Cette démarche est anonyme, personnelle, et prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Vous hésitez et avez besoin d'en parler avec un professionnel de santé

Les centres de santé sexuelle accueillent gratuitement toutes les femmes. Vous pouvez y rencontrer une sage-femme, un médecin, un psychologue ou un conseiller conjugal pour parler de votre situation, de vos doutes, de vos émotions.

Les PMI (Protection Maternelle et Infantile) proposent également des consultations prises en charge, avec ou sans rendez-vous.

Liste interactive des centres de santé sexuelle et PMI.



 **Attention : certains sites sont gérés par des particuliers, veuillez à vous informer sur les sites officiels des QR CODE joints.**

